

## COMMUNE DE WEMMEL

### Collège des Bourgmestre et Echevins

jeudi 7 septembre 2023

#### Liste des décisions

##### SECRETARIAT

1. **Procès-verbal du Collège des Bourgmestre et Echevins du 28/08/2023 et 31/08/2023.** Les procès-verbaux ont été approuvés.

##### SERVICE DU PERSONNEL

2. **Epreuves de sélection pour un collaborateur responsable administratif service entreprendre et travailler et finances : désignation des membres du jury.** Les membres du jury pour les épreuves de sélection d'un collaborateur responsable administratif ont été désignés.
3. **Liste des candidatures retenues pour les épreuves de sélection d'un collaborateur responsable administratif (C4 - C5) service entreprendre et travailler et finances.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins décide du candidat au dossier complet de participer aux épreuves de sélection.
4. **Liste des candidatures retenues pour les épreuves de sélection d'un collaborateur responsable administratif (C4 - C5) service personnel et organisation.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins décide du candidat au dossier complet de participer aux épreuves de sélection.
5. **Etablissement d'une réserve de recrutement pour le poste vacant de puéricultrice.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord pour l'établissement d'une réserve de recrutement pour le poste vacant de puéricultrice dans le cadre d'un contrat de contractuel.

##### URBANISME

6. **Droit de préemption: 171115.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins n'exerce pas le droit de préemption.
7. **Droit de préemption: 171167.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins n'exerce pas le droit de préemption.
8. **Demande d'un permis d'environnement pour la construction d'une maison unifamiliale - Autorisation conditionnelle.** Le permis est octroyé sous conditions.
9. **Demande d'un permis d'environnement pour la transformation d'une maison unifamiliale - Autorisation conditionnelle.** Le permis est octroyé sous conditions.

##### LOGEMENT

10. **Arrêté du Bourgmestre: certificat de conformité.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins prend connaissance de l'arrêté du Bourgmestre du 29/08/2023: certificat de conformité.
11. **Suspension de la taxe sur les bâtiments abandonnés.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord avec la suspension de la taxe sur les bâtiments abandonnés à partir du 29/08/2023. La demande de suspension doit être renouvelée annuellement accompagnée des justificatifs des travaux effectués et ce, pour maximum 4 ans.

## MISE A DISPOSITION

12. **Demande de mise à disposition du Zijp - Présentation d'un reportage des camps du Chiro 26/11/2023.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord avec la demande de mise à disposition de la grande salle et du bar du complexe Zijp.
13. **Demande de mise à disposition du complexe Zijp - BBQ Chiro le 30/09/2023.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord avec la demande de mise à disposition de la grande salle et du bar du complexe Zijp.

## BIEN-ETRE

14. **Plus forts ensemble.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord avec l'organisation de l'action "Plus forts ensemble".

## TIC

15. **Acquisition d'un contrat-cadre Centre de contact en cas d'urgence.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins décide de porter ce point à l'agenda du prochain Conseil communal.

## ECONOMIE LOCALE

16. **Modification de la date de la foire de mai - 2024.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord d'avancer d'une semaine la tenue de la kermesse de mai 2024 c.à.d. le week-end du 9-10-11-12/05/2024.
17. **Demande de licence IBP - n° 3860 SDK Corp.** Le Collège du Bourgmestre et Echevins accorde la licence pour le véhicule Skoda Octavia Break à la société SDK Corp.

## AFFAIRES CIVILES

18. **Radiation d'office : 2023/015.** Radiation du registre de la population/du service des Etrangers.

## FINANCES

19. **Admission en non-valeur de la taxe sur les résidences secondaires 2022.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord pour l'admission en non-valeur de la taxe.
20. **Opposition à la taxe sur les résidences secondaires 2022.** La réclamation pour la taxe sur les résidences secondaires 2022 est déclarée recevable mais non fondée.

21. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2022.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques pour l'année d'imposition 2022 est déclarée recevable mais non-fondée.
22. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2022.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques pour l'année d'imposition 2022 est déclarée recevable et fondée.
23. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2022.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques pour l'année d'imposition 2022 est déclarée recevable et fondée.
24. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2022.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques pour l'année d'imposition 2022 est déclarée recevable et fondée.
25. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2022.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques pour l'année d'imposition 2022 est déclarée recevable et fondée.
26. **Vente de biens mobiliers - Nissan Interstar.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins décide de vendre le Nissan Interstar au plus offrant.
27. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2022.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques pour l'année d'imposition 2022 est déclarée recevable mais non-fondée.
28. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2022.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques pour l'année d'imposition 2022 est déclarée recevable mais non-fondée.
29. **Vente de biens mobiliers - Ford Fiesta & Volkswagen Passat.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins décide de vendre les deux véhicules au plus offrant.
30. **Vente de biens mobiliers - plusieurs véhicules et des tables.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins décide de vendre 10 véhicules, une grande table et 27 petites tables au plus offrant.
31. **Vente de biens mobiliers - Fiat Tempra.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins décide de vendre la Fiat Tempra au plus offrant.
32. **Mandats : approbation.** Les mandats ont été approuvés.
33. **Bons de commande : approbation.** Les bons de commande ont été approuvés.
34. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2022.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques pour l'année d'imposition 2022 est déclarée recevable mais non-fondée.
35. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2022.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques pour l'année d'imposition 2022 est déclarée recevable et fondée.

36. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2022.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques pour l'année d'imposition 2022 est déclarée recevable mais non-fondée.
37. **Admission en non-valeur de 3 extraits de rôle concernant la taxe sur les établissements économiques 2022.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord pour l'admission en non-valeur de 3 extraits de rôle concernant cette taxe.
38. **Règlement de rétribution sur cimetières.** Le point a été ajourné.

## MOBILITE

39. **Annulation de la journée du dimanche sans voiture.** Le Collège marque son accord avec l'annulation du dimanche sans voiture le 17/09/2023.
40. **Ordonnance de police: raccordement aux égouts - avenue de Limburg Stirum 276.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve l'ordonnance de police concernant la réalisation du raccordement aux égouts à l'avenue de Limburg Stirum 276.
41. **Modification supplémentaire du règlement de circulation: passage pour tracteur au Obberg.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins décide de porter ce point à l'agenda du prochain Conseil communal.

## MILIEU

42. **Activité musicale le 14/10/2023 au café 't Glazen Huis.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la demande.

## ENSEIGNEMENT

43. **NGBS: Etablissement capital-période 2022-2023.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins prend connaissance du capital-période d'année scolaire 2023-2024.
44. **NGBS: Nomination temporaire à durée indéterminée (TADD).** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire pour une durée indéterminée d'une institutrice.
45. **NGBS: Nomination temporaire à durée indéterminée (TADD).** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire pour une durée indéterminée d'un instituteur.
46. **NGBS: Nomination temporaire à durée indéterminée (TADD).** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire pour une durée indéterminée d'un instituteur.
47. **NGBS: Nomination temporaire à durée indéterminée (TADD).** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire pour une durée indéterminée d'une institutrice maternelle.
48. **NGBS: Nomination temporaire à durée indéterminée (TADD).** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire pour une durée indéterminée d'une institutrice maternelle.

49. **NGBS: Nomination temporaire à durée indéterminée (TADD).** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la nomination temporaire pour une durée indéterminée d'un instituteur de gymnastique.
50. **Demande de congé parental pour 4/24 heures de cours.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins accorde la demande de congé parental à un professeur.
51. **NGBS: Réaffectation et réemploi.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve favorablement la nomination temporaire à temps partiel d'une institutrice.
52. **NGBS: Demande d'exercer temporairement une autre mission.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve le congé d'un membre du personnel pour temporairement une autre mission.
53. **NGBS: Nomination temporaire d'un instituteur.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve favorablement la nomination temporaire d'un instituteur.
54. **NGBS: Nomination temporaire d'une institutrice.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve favorablement la nomination temporaire d'une institutrice.
55. **NGBS: Nomination temporaire à temps partiel d'un instituteur.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve favorablement la nomination temporaire à temps partiel d'un instituteur.
56. **NGBS: Nomination temporaire à temps partiel d'un employé administratif.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve favorablement la nomination temporaire à temps partiel d'un employé administratif.
57. **NGBS: Demande d'exercer temporairement une autre mission.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve le congé d'un membre du personnel pour temporairement une autre mission.
58. **NGBS: Demande d'exercer temporairement une autre mission.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve le congé d'un membre du personnel pour temporairement une autre mission.
59. **NGBS: Demande d'exercer temporairement une autre mission.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve le congé d'un membre du personnel pour temporairement une autre mission.
60. **NGBS: Demande d'exercer temporairement une autre mission.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve le congé d'un membre du personnel pour temporairement une autre mission.
61. **Nomination temporaire d'une institutrice maternelle.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve favorablement la nomination temporaire d'une institutrice maternelle.
62. **Nomination temporaire d'une institutrice maternelle.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve favorablement la nomination temporaire d'une institutrice maternelle.
63. **Nomination temporaire d'une institutrice maternelle.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve favorablement la nomination temporaire d'une institutrice maternelle.
64. **NGBS: Nomination temporaire à temps partiel d'un professeur d'éducation physique.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve favorablement la nomination temporaire à temps partiel d'un professeur d'éducation physique.

65. **NGBS: Nomination temporaire d'un enseignant sur la plateforme des enseignants.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve favorablement la nomination temporaire d'un enseignant sur la plateforme des enseignants.
66. **NGBS: Nomination temporaire d'un enseignant sur la plateforme des enseignants.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve favorablement la nomination temporaire d'un enseignant sur la plateforme des enseignants.
67. **Réaménagement de la place du quartier Erf en Haard.** Le collège des bourgmestre et échevins a approuvé le design de Kiemkracht pour la place de quartier Erf en Haard et l'introduction d'une demande de subvention auprès de la province pour l'amélioration d'une zone résidentielle.

## JEUNESSE

68. **WEMove 15/10/2023.** Le Collège des Bourgmestre et Échevins approuve l'organisation du WEMove le dimanche 15/10/2023 sur la pelouse devant la maison de commune.

## PATRIMOINE

69. **Proposition de Kiemkracht - verdissement du cimetière.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins prend connaissance de la proposition de Kiemkracht concernant le verdissement du cimetière.
70. **Prise de connaissance des rapports de valorisation établis par le bureau de géomètres et d'experts Plan<sup>2</sup> pour l'achat des terrains et bâtiments : Drève du Tennis 19 et 23.** Le Collège des Bourgmestre et Échevins prend acte des deux rapports de valorisation.
71. **Contrat d'entretien : commande partielle 8 : reconstruction du trottoir avenue K. Vande Woestijn 6.** Le Collège des Bourgmestre et Échevins approuve la construction d'un nouveau trottoir à l'avenue K. Vande Woestijn 6.

## SECRETARIAT

72. **Projet d'agenda du Conseil communal du 21/09/2023.** L'agenda du Conseil communal du 21/09/2023 a été établi.